RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA MATERNELLE
Groupe Scolaire High-Tech Azzahra

Préambule
Le présent règlement intérieur définit les directives de vie collective, de sécurité et d'organisation au sein de l'école maternelle du Groupe Scolaire High Tech Azzahra. L'inscription d'un enfant implique l'adhésion totale et le respect sans réserve de l'ensemble de ces dispositions par ses parents ou tuteurs légaux.

Article 1 : Horaires, Organisation du Temps et Garderie

L'établissement accueille les élèves selon un planning précis afin de préserver le bon déroulement des apprentissages et l'équilibre rythmique des jeunes enfants :

- **Journées ordinaires (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi) :** L'accueil en classe s'effectue dès **08h15** et les enseignements prennent fin à **16h00**.
- **Pause Déjeuner :** La pause déjeuner ainsi que le temps de repos obligatoire qui la suit sont planifiés de **11h15 à 12h15**.
- **Journée du Mercredi :** Les classes se déroulent exclusivement la matinée, de **08h15 à 12h00**.
- **Exigence de ponctualité :** Les familles doivent impérativement respecter ces horaires. Les arrivées tardives perturbent les rituels du matin, essentiels à la socialisation et à l'entrée progressive dans les activités de l'enfant.
- **Service de garderie :** L'école met à disposition un accueil périscolaire de 15h30 à 17h30 (excepté le mercredi). Ce service est payant et soumis à une tarification de 150 DHS par mois ou de 10 DHS par jour. Les enfants inscrits doivent être récupérés au plus tard à l'heure de fermeture de ce service.

Article 2 : Fréquentation et Gestion des Absences

- **Assiduité :** Une présence régulière à l'école est indispensable pour garantir la continuité des apprentissages pédagogiques et favoriser l'adaptation sociale de l'enfant.
- **Notification :** Toute absence doit être immédiatement signalée à l'administration de l'école. Au retour de l'élève, un justificatif écrit ou un certificat médical en cas de pathologie contagieuse doit être obligatoirement fourni.

Article 3 : Hygiène, Santé, Propreté et Alimentation

- **Acquisition de la propreté :** L'autonomie face à la propreté durant la journée constitue une condition indispensable pour l'admission et le maintien de l'enfant au sein de la maternelle.
- **Bonne hygiène alimentaire (Cantine et Repas de la maison) :** L'école accorde une importance primordiale à l'éducation nutritionnelle et à la santé des enfants.
    - **Pour les élèves inscrits à la cantine :** L'établissement s'engage à fournir des repas équilibrés, sains et variés.
    - **Pour les élèves qui ne font pas la cantine :** Les parents doivent obligatoirement fournir un repas préparé à la maison, transporté dans une boîte isotherme (*lunch box*) propre, hermétique et marquée de manière visible au nom de la famille.

- **Alerte maladie :** Par mesure de sécurité sanitaire, un enfant présentant des symptômes de maladie (fièvre, vomissements, affections cutanées contagieuses) ne pourra pas être accepté en classe.
- **Administration de traitements et Allergies :** Le corps enseignant n'est pas habilité à donner de médicaments aux élèves. Pour toute allergie alimentaire ou affection chronique nécessitant un suivi particulier, la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec la direction est obligatoire.

Article 4 : Uniforme Institutionnel, Tenue et Objets Personnels

- **Obligation de l'uniforme : Le port de l'uniforme officiel du Groupe Scolaire High Tech Azzahra est strictement obligatoire** tous les jours dès la rentrée scolaire. La tenue doit être maintenue propre et soignée.
- **Praticité et motricité :** Les enfants doivent porter des chaussures adaptées aux activités physiques (les fermetures à scratchs sont fortement recommandées pour développer l'autonomie).
- **Trousseau de rechange :** Un sac contenant des effets vestimentaires civils complets (bas, haut, sous-vêtements et chaussettes) doit être transmis à l'enseignante pour pallier les accidents du quotidien.
- **Objets prohibés :** Les jouets personnels, les bijoux de valeur, les confiseries (bonbons, chewing-gums) ainsi que tout objet tranchant ou potentiellement dangereux sont interdits.
-

Article 5 : Sécurité et Modalités de Sortie

- **Remise des élèves :** À l'heure de la sortie, les enfants sont confiés uniquement à leurs parents ou aux personnes majeures préalablement désignées et autorisées par écrit sur la fiche de renseignements.
- **Demande dérogatoire :** Tout changement exceptionnel concernant la prise en charge de l'enfant en fin de journée doit être communiqué par écrit ou par téléphone auprès du secrétariat de l'école avant l'heure de la sortie.

Article 6 : Communication Institutionnelle et Plateforme Edupage

- **Canal de communication unique : La plateforme numérique Edupage (via son site web ou son application mobile) constitue l'outil officiel d'échange** entre le Groupe Scolaire High Tech Azzahra et les familles. L'utilisation active de cette application est obligatoire pour assurer le suivi scolaire.
- **Procédure de configuration des comptes :** Pour obtenir leurs accès, **les parents doivent obligatoirement transmettre leur adresse e-mail au service concerné**. L'administration de l'établissement prendra ensuite en charge la création et l'activation de leur compte personnel.
- **Contenus diffusés :** Edupage centralise l'ensemble des données scolaires : notifications d'absences, plannings, emplois du temps, menus de la cantine, ainsi que les notes d'information et circulaires de la direction.